



Bayer

## *Code de Conduite des Fournisseurs*

Le développement durable est un élément essentiel des valeurs de Bayer et fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise.



# Sommaire

Préambule	3
1. Éthique	4
2. Travail	5
3. Santé, sécurité, environnement et qualité	6
4. Systèmes de gestion	8
Références	9

# Préambule

Le « développement durable » est une approche reconnue au niveau mondial afin de maintenir la croissance économique sans nuire à notre planète ni épuiser ses ressources tout en améliorant la qualité de vie de la population actuelle et future<sup>1</sup>. La durabilité représente à la fois une participation majeure au succès de toute entreprise et la garantie d'un développement pérenne.

En sa qualité de membre fondateur du **Pacte Mondial des Nations Unies** (United Nations Global Compact), Bayer fait partie des entreprises qui s'engagent à changer leurs activités et stratégies conformément à dix principes mondialement reconnus dans le domaine des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Depuis 1994, Bayer soutient également la **Responsible Care Initiative** initiée par l'industrie chimique et selon laquelle les entreprises collaborent afin d'améliorer continuellement leurs performances en matière de santé, sécurité et environnement.

En tant que membre de la **Pharmaceutical Supply Chain Initiative** (PSCI) et de la **Together for Sustainability Initiative** (TfS), nous adhérons sans réserve aux principes de ces initiatives concernant l'éthique, les droits du travail, la santé et la sécurité, l'environnement et les systèmes de gestion connexes.

Le Code de Conduite des Fournisseurs du groupe Bayer intègre ces principes bien établis de « durabilité » qui ont également été inclus dans certaines règles internes importantes du Groupe Bayer :

- // La **durabilité** est un élément essentiel des valeurs de Bayer et fait partie intégrante de sa stratégie d'entreprise.
- // Dans sa **Sustainable Development Policy**, Bayer a clairement affirmé son engagement en faveur des principes du développement durable.
- // La **position du Groupe Bayer quant aux Droits de l'Homme** souligne les efforts entrepris afin de faire respecter les principes universels des droits de l'Homme et des conditions de travail.
- // La **Corporate Compliance Policy** traite des domaines juridiques clés pour lesquels la conduite éthique et le respect de la loi de la part des employés du Groupe Bayer sont d'une importance capitale pour le bien de l'entreprise.

Toutes ces activités prouvent que Bayer prend ses responsabilités concernant les normes sociales, écologiques et éthiques, et illustrent comment les sociétés du Groupe Bayer mettent en pratique, quotidiennement, les principes du développement durable.

Bayer **attend** de tous ses **fournisseurs et sous-traitants** qu'ils partagent ces mêmes principes, détaillés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs et qui sont un critère majeur dans **la sélection et l'évaluation des fournisseurs**. Nous attendons en outre que nos fournisseurs appliquent ces principes tout au long de la chaîne logistique.

Pour cette raison, le Code de Conduite des Fournisseurs est disponible auprès de tous nos fournisseurs dans le but de renforcer notre compréhension commune des pratiques de durabilité dans notre travail quotidien.

<sup>1</sup> Bayer Sustainable Development Policy  
(Politique de développement durable du Groupe Bayer)



# 1. Éthique

Pour remplir les engagements sociaux, les fournisseurs **doivent** mener leurs activités de façon éthique et agir en toute intégrité. Les exigences éthiques couvrent les sujets suivants :

## Intégrité de l'entreprise

Les fournisseurs ne pratiqueront ni ne toléreront aucune forme de corruption, d'extorsion ou de malversation. Les fournisseurs ne proposeront ni n'accepteront de pots-de-vin ou toute autre gratification illégale à / de la part de leurs partenaires commerciaux. Les fournisseurs ne devront pas offrir de cadeaux ou tout autre avantage personnel aux salariés de Bayer suite à des engagements commerciaux.

## Libre concurrence

Les fournisseurs devront mener leurs activités en règle avec la libre concurrence et en conformité avec les lois anti-trust.

## Confidentialité et propriété intellectuelle

Les fournisseurs devront protéger et faire bon usage de toute information confidentielle et s'assurer que la vie privée des employés, des partenaires commerciaux ainsi que les droits de propriété intellectuelle valides soient protégés.

## Identification des problèmes

Les fournisseurs donneront la possibilité à leurs employés de signaler des problèmes ou des activités potentiellement illégales qui surviendraient sur leur lieu de travail. Tout rapport devra être traité de manière confidentielle. Les fournisseurs examineront tout rapport et prendront les mesures correctives appropriées en cas de besoin.

## Normes à appliquer lors des essais cliniques

Les fournisseurs mèneront les essais cliniques conformément aux directives internationales, aux lois et réglementations nationales et locales en vigueur et dans le respect des principes médicaux, scientifiques et éthiques les plus stricts, énoncés en particulier dans la Déclaration d'Helsinki.

## Protection des animaux

Si l'activité du fournisseur nécessite des tests sur les animaux, ce dernier devra, autant que possible, les limiter et utiliser des alternatives, scientifiquement valables et acceptables par les autorités.

## Provenance des minéraux

Les fournisseurs veilleront à ce que les produits fournis à Bayer ne contiennent pas de métaux obtenus à partir de minerais ou dérivés provenant de zones de conflit qui, directement ou indirectement, financeraient ou profiteraient à des groupes armés.



## 2. Travail

Les fournisseurs **doivent** respecter les droits de l'Homme de leurs employés et traiter ces derniers avec dignité et respect. Cela concerne les sujets suivants :

### **Lutte contre le travail des enfants**

Nous ne tolérons aucun travail des enfants dans notre chaîne logistique. Les fournisseurs ne doivent recourir en aucune façon au travail des enfants dans le cadre de leurs activités, conformément aux normes du travail définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT)<sup>2</sup> et aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

### **Libre choix de l'emploi**

Nous ne tolérons dans notre chaîne logistique ni l'esclavagisme, ni la servitude, ni le travail forcé ou obligatoire, ni la traite des êtres humains. La pratique du travail pénitentiaire et du travail non volontaire en captivité est interdite.

### **Diversité et intégration**

La non-discrimination des employés devra être une valeur fondamentale de la politique d'entreprise du fournisseur. Les traitements discriminatoires notoires, selon la loi en vigueur, prennent en compte – de manière consciente ou inconsciente – les caractéristiques non pertinentes d'un employé, tels que sa race, sa nationalité, son sexe, son âge, son physique, ses origines sociales, son handicap, son appartenance syndicale, sa religion, sa situation familiale, le fait d'être enceinte, son orientation sexuelle, son identité de genre (ou sexe psychologique), son expression de genre (manière personnelle d'extérioriser ou d'exprimer son identité de genre) ou tout autre critère illégal. Les fournisseurs s'assureront que les employés ne sont pas victimes de harcèlement sous quelque forme que ce soit. Bayer encourage ses fournisseurs à créer un environnement de travail propice à l'intégration et favorable à la diversité, aussi bien auprès de son personnel que dans le choix de ses sous-traitants.

### **Traitement équitable**

Les fournisseurs feront le nécessaire pour permettre à leurs employés de travailler dans un environnement

où sont proscrits les traitements abusifs et inhumains, le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les punitions corporelles ou la torture, le harcèlement moral et physique ou la violence verbale ainsi que les menaces de tels abus. De plus, les fournisseurs se doivent de ne pas licencier de manière abusive ou sans apporter la preuve formelle de la non-performance d'un employé si stipulée dans les termes du contrat.

### **Temps de travail, salaires et avantages**

Le temps de travail des employés du fournisseur n'excèdera pas la durée maximale de travail telle que fixée par le droit national en vigueur. La rémunération versée aux employés respectera les lois salariales applicables dans ledit pays et assurera un niveau de vie adéquat. Sauf disposition contraire prévue par la législation du pays, toute sanction pécuniaire résultant d'une mesure disciplinaire sera interdite (cette disposition ne concerne pas le droit de percevoir des dommages et intérêts dans le cadre de la violation d'obligations contractuelles ou légales). Les fournisseurs se doivent de verser à leurs salariés une rémunération et des avantages équitables et compétitifs. Le salaire et les avantages doivent avoir pour but d'assurer un niveau de vie correct aux employés et à leur famille. Les employés des fournisseurs seront payés dans le temps convenu. Il est vivement recommandé aux fournisseurs de proposer à leurs salariés des programmes de formation et d'enseignement.

### **Liberté de représentation du personnel**

Les fournisseurs engageront un dialogue constructif et ouvert avec leurs employés et les représentants du personnel. Conformément aux lois locales, les fournisseurs respecteront le droit des employés de librement adhérer à des syndicats, de se faire représenter, d'adhérer à des comités d'entreprise et de participer à des négociations collectives. Les fournisseurs ne défavoriseront pas les employés qui occupent des fonctions de représentant du personnel.

<sup>2</sup> Convention sur l'âge minimum d'emploi de 1973 (n° 138) ;  
Convention sur les pires formes de travail des enfants de 1999 (n° 182)



## 3. Santé, Sécurité, Écologie et Qualité

Les fournisseurs **doivent** veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs salariés et, le cas échéant, fournir aux salariés des logements de fonction sains et sûrs, et agir de façon responsable et efficace d'un point de vue écologique. Ils intégreront la qualité dans leurs processus opérationnels. Cela comprend les aspects suivants :

### Exigences de qualité

Les fournisseurs répondront aux exigences de qualité communément convenues ou stipulées contractuellement, afin de répondre aux besoins du groupe Bayer en matière de biens et services, et garantir leur bon fonctionnement et la sécurité dans leur utilisation.

### Santé, sécurité et réglementations liées à l'environnement et à la qualité

Les fournisseurs respecteront toutes les réglementations en vigueur en matière de qualité, santé, sécurité et écologie. Toutes les autorisations, licences ou homologations doivent être obtenues, conservées et mises à jour par les fournisseurs. Il incombera en outre aux fournisseurs de répondre aux exigences opérationnelles et aussi en matière de déclarations.

### Sécurité du produit

En cas de besoin, les fournisseurs seront en mesure de fournir à Bayer et à des tiers les FDS (Fiches de données et sécurité) contenant toutes les informations de sécurité liées à la manipulation des substances dangereuses utilisées.

### Santé et sécurité au travail

Les fournisseurs protégeront leurs employés sur leur lieu de travail contre tout danger chimique, biologique et physique, de toute tâche physique ainsi que de tout risque lié aux infrastructures utilisées. Les fournisseurs devront prévoir des contrôles appropriés, des procédures de travail sécuritaires, une maintenance préventive et des mesures de protection technique pour réduire les risques de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Si ces moyens s'avéraient insuffisants, les fournisseurs devront mettre à la disposition de leurs employés un équipement de protection individuelle approprié. Les consignes de sécurité relatives aux matières dangereuses<sup>3</sup> – y compris les composés contenus dans les matières intermédiaires – seront disponibles afin de sensibiliser et former les travailleurs aux risques et d'assurer leur protection. Un environnement de travail sain et sûr inclut donc, au minimum, l'accès à l'eau potable, l'éclairage, le chauffage, la ventilation, les installations sanitaires et, le cas échéant, des logements de fonction sains et sûrs.

### Sécurité du processus

Les fournisseurs mettront en place des programmes de sécurité afin de maintenir leur processus de production tout en répondant aux normes de sécurité en vigueur. Les fournisseurs informeront des problèmes liés aux produits et des impacts potentiels à chaque étape de la production. Pour les installations dangereuses, le fournisseur effectuera des analyses de risques spécifiques et mettra en place des mesures de précaution afin d'éviter tout accident et/ou explosion chimique.

<sup>3</sup> Conformément au Système Général Harmonisé des Nations Unies (SGH)



## 3. Santé, Sécurité, Écologie et Qualité

### Mesures d'urgence, information et formation sur les risques

Les consignes de sécurité concernant les lieux de travail à risque seront communiquées et les employés seront formés en conséquence afin de garantir leur sécurité. Les fournisseurs identifieront et évalueront les situations d'urgence qui pourraient survenir sur le lieu de travail et limiteront leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures adaptées.

### Déchets et émissions

Les fournisseurs mettront en place des systèmes afin de garantir la bonne manipulation, les déplacements, le stockage, le recyclage, la réutilisation et la gestion des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Toutes ces activités pouvant porter préjudice à la santé humaine ou à l'environnement seront gérées, mesurées, contrôlées et traitées de façon appropriée avant de rejeter toute substance dans l'environnement. Les fournisseurs mettront en place des systèmes appropriés afin de prévenir et réduire les déversements ou les fuites dans l'environnement.

### Préservation des ressources et protection climatique

Les fournisseurs doivent utiliser les ressources naturelles (par exemple l'eau, les sources d'énergie, les matières premières) avec parcimonie. Les impacts négatifs sur l'environnement et sur le climat seront réduits au maximum ou supprimés en amont en modifiant la production, la maintenance et l'installation des équipements, le remplacement des matériaux, la préservation, le recyclage et la réutilisation des matériaux. Les fournisseurs s'engageront dans le développement et l'utilisation de produits respectueux du climat et contribueront à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

### Sécurité

Les fournisseurs mettront en place des processus de sécurité tout au long de leurs chaînes logistiques. Les fournisseurs veilleront à ce que les processus et normes soient respectés afin de garantir l'intégralité de chaque livraison destinée à Bayer, depuis son départ jusqu'à son arrivée et à chaque étape intermédiaire.

Les fournisseurs doivent s'engager à mettre en place, dans leur périmètre de responsabilité, les mesures nécessaires et adéquates afin de garantir que les produits Bayer, leurs composants ou les matières premières ainsi que les processus de fabrication ne tombent pas entre les mains de faussaires ou de tiers et ne sortent pas de la chaîne logistique autorisée.



## 4. Systèmes de gestion

Les fournisseurs **doivent** mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour faciliter le respect des lois en vigueur et s'assurer de leur mise à jour régulière afin de répondre aux **exigences** définies dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs. Cela concerne les domaines suivants :

### Obligations légales et autres exigences

Les fournisseurs respecteront les lois, réglementations et accords contractuels en vigueur ainsi que les normes universelles reconnues.

### Communication des critères de durabilité dans la chaîne logistique

Les fournisseurs communiqueront les principes fixés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs au sein de leur chaîne logistique.

### Engagement et responsabilité

Les fournisseurs engageront les ressources nécessaires pour répondre aux exigences définies dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs.

### Gestion des risques

Les fournisseurs mettront en place des procédures afin d'identifier, déterminer et gérer les risques dont les domaines sont abordés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs et en accord avec la législation en vigueur.

### Documentation

Les fournisseurs rédigeront les supports adéquats afin de prouver leur assentiment aux principes et valeurs exprimés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs. Cette documentation pourra être révisée par Bayer après accord entre les parties.

### Formation et compétence professionnelle

Les fournisseurs proposeront des programmes de formation pour permettre aux dirigeants et aux employés d'acquérir le niveau de connaissance suffisant et la compréhension du contenu du présent Code de Conduite des Fournisseurs, des lois et réglementations en vigueur ainsi que des normes universelles reconnues.

### Amélioration permanente

Les fournisseurs poursuivront constamment leurs efforts en matière de durabilité et, pour ce faire, mettront en place les mesures appropriées.

# Références

## 1) Sources externes :

- // **Declaration of Helsinki** <https://www.wma.net/what-we-do/medical-ethics/declaration-of-helsinki/>
- // **International Labour Standards (ILO)**  
<http://www.ilo.org/public/english/standards/norm/whatare/fundam/index.htm.ilo.org>
- // **OECD Guidelines for Multinational Enterprises** <http://www.oecd.org>
- // **OECD Guiding Principles for Chemical Accident, Prevention, Preparedness and Response**  
<http://www.oecd.org/env/ehs/chemical-accidents/Guiding-principles-chemical-accident.pdf>
- // **Pharmaceutical Supply Chain Initiative** <http://www.pharmaceuticalsupplychain.org>
- // **Responsible Care Global Charter** <https://www.icca-chem.org/responsible-care-global-charter/>
- // **Together for Sustainability** <http://www.tfs-initiative.com>
- // **United Nations Global Compact** <http://www.unglobalcompact.org>
- // **Universal Declaration on Human Rights** <http://www.un.org/Overview/rights.html>

## 2) Sources internes au groupe Bayer :

- // **Biodiversity** <http://www.bayer.com/en/position-biodiversity.aspx>
- // **Bayer Principles for Animal Welfare and Animal Studies**  
<https://www.animalstudies.bayer.com/>
- // **Bayer Position on Human Rights** <http://www.bayer.com/en/bayer-human-rights-position.aspx>
- // **Bayer Responsible Care Position** <http://www.bayer.com/en/Responsible-Care.aspx>
- // **Bayer Sustainable Development Policy**  
<http://www.bayer.com/en/Sustainable-Development-Policy.aspx>
- // **Corporate Compliance Policy** <http://www.bayer.com/en/Corporate-Compliance-Program.aspx>
- // **Sustainability at Bayer** <http://www.bayer.com/en/Sustainability-and-Commitment.aspx>
- // **Water Position** <http://www.bayer.com/en/bayer-water-position.aspx>



Bayer AG  
Procurement  
51368 Leverkusen, Allemagne  
[www.procurement.bayer.com](http://www.procurement.bayer.com)

Version 4.1, February 2018